



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi, 28 avril 2022
Lieu : Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne, Szenario 1+2
Heure : 10h00 – 11h50

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Michael Tschirky, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués de printemps au Kursaal à Berne.

Dans son allocution de bienvenue, qu'il tient également en français, il se réjouit que cette assemblée puisse enfin se tenir à nouveau sans contrôle de certificats et autres restrictions, mais il évoque également la guerre en Ukraine et ses conséquences pour notre société et notre branche.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est ainsi apte à délibérer. Une motion du délégué de section Didier Guglielmetti d'EIT.ticino a été déposée dans le délai stipulé. Il n'y a pas de recours et l'ordre du jour a été adapté en conséquence. Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Il mentionne tout d'abord le nouveau lieu centralisé des examens LCE à Zurich Altstetten, dans lequel tous les examens professionnels, les examens professionnels supérieurs et les examens pratiques sont organisés depuis l'été 2021 avec une numérisation croissante. Le changement de système du financement par objet au financement axé sur la personne il y a environ quatre ans et son influence sur le taux d'échec des personnes se présentant aux examens est également un sujet qui préoccupe la branche. La situation est analysée en permanence et des mesures immédiates sous forme d'informations aux candidats et des manifestations d'information seront introduites ; on peut également constater que le passage au nouveau règlement d'examen (PO2020) produit déjà des résultats positifs.

Il mentionne la nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction OTConst (en particulier le nouveau concept de sécurité et de protection de la santé), qui est en vigueur depuis début 2022, et ses conséquences pour les travaux au sein de la branche, surtout en ce qui concerne les ordres de service. Sur ce point, EIT.swiss et d'autres associations du second-œuvre sont en contact avec la Suva, qui est responsable des contrôles, afin d'obtenir des améliorations. Il mentionne l'évolution conjoncturelle de la branche et les prévisions optimistes, ainsi que les nouveaux défis, tels que l'éventuelle pénurie d'électricité, la situation politique en matière de sécurité et le changement climatique. Afin de pouvoir réagir en ce qui concerne les futurs défis de la branche, une commission



pour les questions d'avenir a été mise en place. Celle-ci analyse les derniers développements et les influences sur la branche électrique et développe des stratégies correspondantes.

La campagne d'image en est maintenant à sa deuxième année et a commencé en 2022 avec un concours. Ce concours consistait à donner un nom à l'ambassadeur de la campagne, le chat d'EIT.swiss. Trois noms ont été choisis parmi plus de 1'000 propositions de noms. Les délégués ont aujourd'hui la possibilité de choisir sur place le nom définitif du chat lors d'un vote en ligne.

Le vote en ligne donne le même nombre de votes pour deux des trois noms. Pour cette raison, les scrutateurs proposés au point 2 de l'ordre du jour sont communiqués plus tôt, afin que le vote puisse se faire par bulletin de vote. Les scrutateurs proposés sont Konrad Tanner, EIT.zentralschweiz, et Matthias Möhl, EIT.linth-oberland. Le vote donne finalement le nom suivant pour le chat : STROMY.

Pour conclure son bref rapport, le président rend hommage à Hans-Peter In-Albon, membre d'honneur et ancien directeur, récemment décédé, et à son grand engagement pour la branche et l'association. L'assemblée se lève en mémoire de Hans-Peter In-Albon.

2. Election des scrutateurs

Pour la forme, les deux scrutateurs Konrad Tanner et Matthias Möhl sont confirmés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 2021 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

Le président ouvre la discussion. les délégués approuvent le procès-verbal à l'unanimité. Le président remercie la rédactrice du procès-verbal.

4. Présentation et acceptation des comptes annuels 2021

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et chef du département prestations d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour Présentation et acceptation des comptes annuels 2021.

Herbert Laubscher présente un résumé global des comptes annuels 2021, qui se soldent par une perte de Fr. -1'188'560.-. Une perte de 1,93 millions de francs avait été budgétisée pour l'exercice 2021, en particulier pour le financement de la campagne d'image. Le fait que le résultat annuel soit meilleur que prévu de 745 mille francs est principalement dû aux recettes supérieures au budget. D'autres différences par rapport au budget ont été constatées en 2021, principalement dans la formation professionnelle.

Par rapport à l'année précédente, on constate un léger recul du chiffre d'affaires du CAN. Ces dernières années, le CAN a connu une augmentation, entre autres en raison du changement de la thématique des licences, qui s'est à présent normalisée. La formation non formelle a profité du fait que davantage de séminaires ont pu être organisés. Un rabais sur les cotisations des membres a également été octroyé en 2021, et celui-ci est également responsable du recul des recettes. La nouvelle ouverture du LCE a permis de rattraper les examens annulés en 2020. Davantage des candidats se sont présentés aux examens, toutefois, un manque d'experts a été constaté en 2021.

En ce qui concerne les charges, chaque membre a reçu un livre VDC, ce qui a entraîné des frais d'impression plus élevés que l'année précédente. Des augmentations importantes des coûts ont été constatées pour les examens. Le LCE et le passage à la PO2020, avec davantage de jours d'experts, en sont responsables. D'un autre côté, ces frais supplémentaires ont pu être compensés par des subventions plus élevées du SEFRI.



En ce qui concerne les charges de personnel, les traductions ont été entièrement internalisées et un poste supplémentaire a dû être créé au secrétariat de direction. Les nombreuses interventions d'experts se reflètent également dans le poste AVS des charges de personnel.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, l'Orfo des professions de l'électricité existantes et la nouvelle formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment CFC ont entraîné une augmentation des coûts. La première année de la campagne d'image a également entraîné des frais supplémentaires, car des dépenses prévues pour 2022 ont déjà été effectuées en 2021. Cela n'a toutefois pas d'incidence sur les coûts totaux à la fin de la campagne. Le résultat financier est légèrement plus élevé que l'année précédente en raison de la vente des parts sociales de la SIU. Les investissements ont été majoritairement réalisés dans l'aménagement du LCE.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs aux comptes annuels, qui ont été envoyés avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Les comptes annuels ne suscitent aucune question.

Michael Tschirky remercie Herbert Laubscher pour la présentation des comptes annuels et ses explications. Il remercie l'administration centrale et Herbert Laubscher pour l'utilisation prudente des finances. Il soumet les comptes annuels au vote. Les délégués approuvent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les comptes annuels 2021 ; ils donnent en même temps décharge au Comité. Michael Tschirky remercie les délégués pour leur confiance et assure que les ressources seront également gérées avec prudence en 2022.

5. Election de l'organe de révision pour les comptes annuels 2022

Selon l'art. 25 des statuts d'EIT.swiss, l'organe de révision est réélu chaque année par l'assemblée des délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité la motion du Comité de réélire Ernst & Young SA de Zurich en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes annuels 2022.

6. Evolution de l'association

Lors de l'assemblée des délégués du 25 novembre 2021, les participants ont été informés qu'un processus d'amélioration de la collaboration au sein de l'association serait lancé. Fin 2021, une évaluation de l'organisation de l'association a été réalisée et présentée lors de la séance à huis clos du Comité en janvier 2022. Les résultats de l'évaluation sont les suivants :

- La représentation des sections est garantie statutairement par leurs délégués à l'assemblée des délégués
- Peu de décisions matérielles sont soumises aux délégués
- Séparation peu claire des affaires entre l'assemblée des délégués et l'assemblée générale
- Renforcement de l'implication des organes responsables et des sections dans les processus de décision sur une base annuelle ou pluriannuelle. Cela sert avant tout à définir les objectifs stratégiques, à les contrôler et à les mettre en œuvre
- Meilleure implication des personnes concernées par l'élaboration d'un processus de pilotage de projet

Les mesures suivantes sont définies comme premières étapes en ce qui concerne l'implication de l'assemblée des délégués dans le processus de décision :

Mesures immédiates :

- Implication plus fréquente lors de décisions matérielles : le mandat de projet pour la révision des formations initiales, qui est soumis aujourd'hui au vote des délégués, en est un exemple.
- Optimisation de la gestion de projet : les premières optimisations ont déjà été mises en œuvre dans ce domaine ; pour la révision des formations initiales, l'équipe de direction du projet a été recomposée et les rôles des organes impliqués ont été redéfinis de manière claire.

Autres mesures :



- Elaboration d'un programme pluriannuel : les thèmes sur lesquels l'association devra se pencher ces prochaines années seront discutés lors de la conférence des présidents et probablement soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués en novembre.
- Propositions à l'attention de la conférence des présidents : lors de cette conférence, les possibilités pour renforcer cet organe et d'autres mesures visant à améliorer la conférence des présidents seront discutées. Les délégués seront informés des résultats de cette réunion en novembre.

Un autre projet est la Convention collective de travail (CCT) à partir de 2024. Les points clés et la définition du mandat et du contenu pour les négociations de la commission pour le partenariat social (CPS) seront présentés aux délégués lors de l'assemblée de novembre. Un mandat de négociation sera ensuite confié à la CPS pour les négociations à partir de novembre 2022.

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune question et aucun commentaire.

7. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Michael Tschirky donne la parole à Thomas Keller, membre du Comité et président du sous-comité de la formation.

Thomas Keller rend compte des différents projets de l'association en matière de formation professionnelle. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour ont été envoyés aux délégués avec l'invitation à l'Assemblée des délégués de ce jour.

Développement des trois formations initiales d'installateur/trice-électricien/ne, d'électricien/ne de montage et de planificateur/trice-électricien/ne CFC (révision Orfo 2020+) :

Une manifestation d'information a eu lieu le 28 janvier 2022, dont l'objectif était de combler les lacunes existantes en matière de connaissances sur les modèles de formation. Suite à cette manifestation d'information, un sondage a été mené par le biais des sections afin de déterminer les préférences en ce qui concerne les modèles de formation. Ce sondage a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Il n'y a pas d'unanimité sur le modèle de formation ou d'enseignement du futur. La majorité des personnes interrogées préfèrent toutefois les modèles déjà connus dans les formations initiales des professions de l'électricité.
- Les conceptions des futures formations initiales ne sont pas non plus uniformes. Pour les uns, la formation actuelle est trop axée sur la théorie et pas assez flexible. D'autres estiment que ce qui a été bon pendant des décennies ne peut pas être mauvais. D'autres encore souhaitent qu'une révision ait bientôt lieu, mais pas dans le sens d'une révolution, mais plutôt dans celui d'une évolution.

Afin de poursuivre la révision des formations initiales existantes, un mandat de projet est soumis au vote des délégués. Le mandat de projet donne entre autres une vue d'ensemble sur la situation de départ, les contenus de la conception, les objectifs du projet, les tâches, l'estimation des coûts, les étapes et l'organisation. Des coûts supplémentaires de 70'000 francs sont sollicités à cet effet. Thomas Keller explique les étapes, l'organisation du projet et les coûts supplémentaires mentionnés dans la motion, qui comprennent entre autres les coûts de la manifestation d'information de janvier 2022 et un atelier supplémentaire pour le projet partiel Profil de qualification avec des animateurs externes et des traductions simultanées. En outre, le projet a été rebaptisé « Orfo2022+ ».

Ce point ne suscite aucune question et aucun commentaire.

La motion du Comité concernant le développement des formations initiales est soumise au vote. Les délégués approuvent la motion à l'unanimité. Thomas Keller remercie les délégués pour leur confiance.

Réorganisation des commissions et modification du règlement administratif et financier :



La commission pour la formation professionnelle (CFP) a demandé au Comité de la dissoudre et de transférer ses tâches à la commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDP&Q). En outre, une nouvelle CSDP&Q Informatique du bâtiment sera établie pour la formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment et la CSDP&Q existante devra être rebaptisée en CSDP&Q Electro. Lors de sa séance du 27 avril 2022, le Comité d'EIT.swiss a élu les membres des deux commissions. Comme les élus n'ont pas encore été informés, aucun nom n'est encore communiqué. Le nouveau secrétaire de la CSDP&Q Informatique du bâtiment est Peter Fischbacher, celui de la CSDP&Q Electro est Martin Steiger, tous deux collaborateurs de l'administration centrale d'EIT.swiss. L'article 15 du règlement administratif et financier mentionne explicitement la CSDP&Q, mais la version actuelle ne reflète plus correctement la réalité future avec deux commissions. C'est pourquoi le Comité demande de modifier cet article. Pour ce faire, l'article 25 doit mentionner la modification effectuée et la date de la modification.

Ce point ne suscite aucune question et aucun commentaire.

La motion proposant de modifier le règlement administratif et financier est soumise au vote. Les délégués approuvent la motion à l'unanimité. Thomas Keller remercie les participants pour leur confiance et explique la suite de la procédure dans ces deux commissions.

Reconnaissance d'équivalence des formations électrotechniques des ressortissants de l'UE :

Thomas Keller rend compte de l'état actuel en ce qui concerne le thème de l'électricien chef de chantier et la reconnaissance de l'équivalence des formations électrotechniques des ressortissants de l'UE. En collaboration avec l'ESTI et différents organes, une solution uniforme a été élaborée pour cette reconnaissance d'équivalence. Désormais, les personnes ayant fait une formation électrotechnique au sein de l'UE et ayant réussi la formation d'électricien chef de chantier EIT.swiss peuvent être mis sur un pied d'égalité avec les électriciens de montage CFC. Pour ce faire, les directives pour la formation d'électricien chef de chantier ont été élargies dans différents domaines :

- Dans le domaine des bases théoriques liées à la pratique, de nouveaux thèmes seront ajoutés : utilisation sûre de l'électricité, protection contre les incendies, électrotechnique, bases de la métrologie, contrôle initial et bases des testeurs d'installation.
- Le domaine des bases théoriques pour l'entretien et le contrôle des appareils selon SNR 462638 est complété par les thèmes Bases du contrôle des appareils SNR 462638, Bases des instruments de mesure et installation, ainsi que réparation d'appareils.
- Le domaine pratique a été redéfini. Il comprend des thèmes tels que les mesures pratiques selon l'OIBT et la NIBT ainsi que les mesures pratiques selon SNR 462638.

Grâce à cette modification, l'examen par l'ESTI, qui était nécessaire jusqu'à présent, n'a plus lieu d'être. L'ESTI reste cependant responsable de la reconnaissance de l'équivalence, qui n'est accordée que sur demande et qui est payante. De même, la reconnaissance d'équivalence se réfère uniquement à la formation initiale d'électricien/ne de montage CFC. Les centres de formation qui proposent la formation doivent passer par une procédure de reconnaissance d'EIT.swiss. La branche, l'ESTI et les centres de formation seront informés des modifications des directives dans les semaines à venir. La formation selon les nouvelles directives pour l'électricien chef de chantier débutera en août 2022.

Pour la reconnaissance d'équivalence, la section genevoise EIT.genève a développé, en collaboration avec l'ESTI, une solution propre aux ressortissants français. Cette recommandation exige que le demandeur ait obtenu le MELEC Bac professionnel des métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ou une formation équivalente à ce titre et qu'il ait effectué une année de pratique sous la direction d'une personne du métier selon l'OIBT.

Ce point ne suscite aucune question et aucun commentaire.



Michael Tschirky remercie Thomas Keller pour la présentation des projets. Il souligne que la reconnaissance de l'équivalence n'est pas terminée avec les deux projets partiels présentés ci-dessus. Dans ce domaine, il y a toujours un grand besoin d'agir dans la branche. Le manque de spécialistes qualifiés est souvent compensé par des collaborateurs étrangers et il est important que l'association soutienne la branche dans les thèmes de la formation continue.

8. Motions

Didier Guglielmetti, président d'EIT.ticino et délégué de section, a déposé une motion au nom du comité de sa section. Le texte de la motion a également été envoyé par e-mail aux délégués.

La motion demande que le Comité et l'administration centrale d'EIT.swiss :

- présentent dès que possible une proposition de cours pour une formation de spécialistes en photovoltaïque, qui pourrait être mise en œuvre à court terme ;
- encouragent des mesures de formation continue sur le thème du photovoltaïque, et
- prennent les mesures nécessaires pour inclure les entreprises impliquées dans les installations photovoltaïques dans la CCT de la branche électrique.

Didier Guglielmetti explique les raisons de la motion. Pour atteindre les objectifs de réduction de CO₂ fixés par le Conseil fédéral, les énergies renouvelables jouent un rôle clé. Le photovoltaïque, en particulier, jouera un rôle exponentiel important pour notre branche. La branche électrique dispose de toutes les conditions requises et compétences professionnelles pour se profiler dans ce champ d'activité et prendre le lead. Les installations photovoltaïques sont des installations qui produisent de l'électricité.

Michael Tschirky remercie Didier Guglielmetti pour son engagement et la motion. EIT.swiss est conscient que le photovoltaïque est un élément important pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 et pour garantir l'approvisionnement en électricité. Le Comité partage l'avis que la branche doit profiter du développement des énergies renouvelables, surtout dans le domaine du photovoltaïque. Toutefois, les installations photovoltaïques n'appartiennent pas seulement au domaine d'activité des entreprises électriques, des spécialistes d'autres branches sont généralement responsables du montage, ou le travail se fait en équipe. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer les exigences de la motion. La demande selon laquelle des mesures doivent être prises pour soumettre les installations photovoltaïques à la CCT de la branche électrique n'est pas réalisable, tout comme une déclaration de force obligatoire est illusoire. C'est ce qu'ont confirmé les entretiens menés avec le Seco. Pour cette raison, le Comité rejette le point 3 de la motion.

Du point de vue du Comité, on peut également se poser la question si l'exigence d'une formation avec certificat est vraiment pertinente, étant donné qu'il existe déjà un label reconnu, les Pros du Solaire. Néanmoins, le Comité ne s'oppose pas à ce point et est prêt à charger l'administration centrale d'une analyse coûts-bénéfices sur la base de laquelle la suite de la procédure sera déterminée. Cette analyse sera présentée et soumise au vote lors de l'assemblée des délégués de novembre 2022. Parallèlement, les possibilités de spécialisation doivent être examinées dans le cadre du projet Orfo2022+. En ce qui concerne le point 2, le Comité est disposé à charger l'administration centrale de développer en temps utile des offres de formation continue dans le domaine non formel.

En ce sens, le Comité soutient le point 1 et le point 2, mais ne peut pas soutenir le point 3.

Pour ces raisons, le Comité propose la motion suivante :

- 1^{er} point = Acceptation
 - a) Les possibilités sont examinées dans le cadre de l'Orfo2022+,
 - b) Une analyse coûts/bénéfices est élaborée et soumise à l'AD comme base de décision pour la procédure à suivre.
-



- 2^e point = Acceptation
Des offres de formation continue sont développées.
- 3^e point = Rejet

Markus Wäger, président d'EIT.ost, trouve la motion intéressante. Il s'est toujours demandé pourquoi EIT.swiss ne s'engageait pas davantage dans le domaine d'activité des énergies renouvelables. Son entreprise a créé en 2008 un département qui construit principalement des installations photovoltaïques. Actuellement, 150 installations sont construites clés en main et la situation des affaires pour les 12 prochains mois est très bonne. Il n'y a pas seulement des installateurs-électriciens qui travaillent dans ce département, mais également des artisans d'autres professions. Le responsable du département est un installateur-électricien qui a suivi une formation de chef de projet en montage solaire « Solariste ». Il est d'avis qu'EIT.swiss devrait participer à ces formations continues ou spécialisées existantes, car ce sont souvent des personnes de notre branche qui ont la responsabilité principale, même pour des installations de grande envergure. Une nouvelle formation initiale est lancée par Polybat, le « solariste CFC », et en tant qu'entrepreneur, il doit former les spécialistes dont il a besoin là où les formations sont proposées. C'est dans ce sens qu'il soutient la motion du Comité.

Michael Tschirky communique les dernières informations qu'il a reçues concernant la formation de « solariste ». Polybat prévoit de l'intégrer dans sa formation initiale en tant qu'orientation avec conception modulaire. Il est également d'avis que la branche électrique doit participer à une part aussi importante que possible de ce marché.

Philippe Massonet, EIT.genève, est plus en moins en phase avec ce qui a été dit. Il précise qu'il ne s'exprime pas forcément au nom du GARIE aujourd'hui, car les avis des six présidents du GARIE sont partagés sur l'intégration totale du métier de « solariste ». Il est du même avis que M. Wäger, lui aussi a intégré dans son entreprise d'autres artisans que des installateurs-électriciens pour installer des installations solaires. Si l'électricien ne propose pas d'installations solaires et s'il n'a pas la culture du solaire, il n'est pas crédible et les commandes de photovoltaïque sont confiées à d'autres fournisseurs. L'association a la possibilité d'intégrer la totalité de la prestation solaire dans ses entreprises sans que cela ne pose de problème d'avoir des partenaires, ou même des personnes dans sa propre entreprise qui travaillent sur les toits, que ce soit des ferblantiers, des couvreurs ou des charpentiers.

En l'état actuel des choses, P. Massonet a plutôt tendance à soutenir le point 3, sauf si cela met en péril les accords de branche. D'autre part, il trouve dommage de manquer l'occasion d'intégrer à 100% le métier de « solariste » si le point 3 n'est pas adopté. En ce qui concerne le point 2, il s'exprime au nom du GARIE : il est préoccupé par le fait que le métier de « solariste » soit proposé par d'autres prestataires qu'EIT.swiss. Il est d'avis que d'une part, EIT.swiss devrait avoir le lead dans ce domaine et que d'autre part, l'utilité à long terme d'un CFC pour cette profession n'est pas évidente. Dans ce sens, il suffit, comme mentionné dans la motion, que les points 1 et 2 soient appliqués strictement et rapidement.

Didier Guglielmetti remercie M. Wäger et P. Massonet. Pour lui, les points 1 et 2 sont absolument satisfaisants. En ce qui concerne le point 3, lui et ses collègues sont conscients du fait que ce point ne pourra probablement pas être appliqué, car d'autres branches sont également actives dans les installations photovoltaïques. Il suggère qu'EIT.swiss essaie d'intervenir auprès de Swissolar en tant qu'association responsable de la promotion des énergies renouvelables, afin d'atteindre que quelques adaptations soient apportées aux instructions de Swissolar concernant la liberté de choix des CCT.

Michael Tschirky précise qu'EIT.swiss fait partie du Comité de Swissolar et que cette suggestion sera bien entendu abordée.

Bruno Huonder, EIT.zürich, se réjouit en principe de la promotion de l'énergie solaire. Son entreprise construit également de telles installations et est toujours à la recherche de spécialistes d'autres corps de métier. Il soutient Michael Tschirky en ce qui concerne le point 3 et déconseille vivement d'inclure ce point dans la CCT.



Matthias Möhl, EIT.linth-oberland, s'exprime également sur le point 3 « CCT ». La CCT applicable à une entreprise dépend de ses caractéristiques. Si une entreprise est principalement active dans le domaine du sanitaire/chauffage et traite 10% de solaire, elle est clairement soumise à la CCT de la branche du sanitaire et du chauffage. Si une entreprise travaille exclusivement ou à 90% dans le domaine du solaire, elle est soumise à la CCT de la branche du solaire. Si une entreprise comme la sienne est active à 15% dans le domaine du solaire, elle est tout de même soumise à la CCT d'EIT.swiss. Il est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'inventer quelque chose de nouveau au point 3, car les CCT fonctionnent comme elles le doivent. De même, il est d'avis que le domaine du solaire appartient à la branche électrique et non à d'autres branches, mais il voit les choses comme les intervenants précédents : le point 3 n'est pas applicable selon la CCT et entraînerait des désavantages pour la branche.

Plus personne ne demande la parole. La motion du Comité est confrontée avec la motion de D. Guglielmetti. La motion du Comité demande d'accepter les points 1 et 2 et de rejeter le point 3. La motion de D. Guglielmetti demande d'accepter tous les trois points.

La motion du Comité est approuvée avec 77 voix pour. La motion de D. Guglielmetti est approuvée par une voix. Il n'y a pas d'abstention. La motion du Comité, qui l'emporte, est maintenant soumise au vote final. Les délégués approuvent la motion du Comité à l'unanimité. La motion est acceptée sous cette forme. De plus amples informations seront communiquées lors de l'Assemblée des délégués de novembre 2022, voire avant si nécessaire.

Michael Tschirky remercie les délégués pour leur confiance et assure D. Guglielmetti que sa demande sera prise au sérieux et qu'elle recevra l'attention nécessaire.

9. Divers et échanges

Gaetano Salonia, EIT.aargau, demande où en est l'état de la question posée lors de la dernière assemblée des délégués en ce qui concerne SuisseEnergie et l'autoconstruction d'installations photovoltaïques. Michael Tschirky répond qu'il a été répondu à cette question, il s'agit de coopératives d'autoconstruction. Sur le site Web de selbstbau.ch/fr/, il est mentionné que pour la mise en place et le montage d'installations sur le toit, il faut faire appel à un installateur-électricien pour les installations électriques et à un monteur d'échafaudages pour les échafaudages. Ceci est garanti par la loi.

Remarque de la rédactrice du procès-verbal : il a été répondu à cette question en tant qu'addendum à ce point au point 9 de l'ordre du jour « Divers et échanges » du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 novembre 2021.

Dominik Fröhli, EIT.zürich, évoque la situation que lors de soumissions d'offre, le CV des collaborateurs impliqués doit être de plus en plus souvent remis. Il demande à l'association de se pencher sur ce sujet afin que l'on puisse s'y opposer de manière concertée. Cette procédure est délicate selon l'ordonnance sur la protection des données. Michael Tschirky est d'avis que cette procédure exige un travail administratif important et qu'elle n'est probablement pas autorisée pour des raisons de protection des données. Michael Tschirky est membre du Comité de ConstructionSuisse et y abordera ce sujet.

Aucune autre question n'est posée. Le président clôt la discussion et la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont la Swissbau Compact à Bâle du 3 au 6 mai 2022, l'assemblée générale à Flims du 18 juin 2022, la conférence des présidents à Lucerne du 25 août 2022, l'assemblée des délégués d'automne à Neuchâtel du 24 novembre 2022 ainsi que les SwissSkills à Berne et les WorldSkills à Shanghai.



Michael Tschirky remercie les personnes présentes pour leur engagement et souhaite à tous du bon temps et un bon retour chez eux.

Pour le procès-verbal :

Michael Tschirky
Président

Eva Bachmann
Direction

9. mai 2022 / eb
